



LA FERME SAINT-VENNEC

Exploitation personnelle

Rue de la Clarté – 29120 Combrit-Sainte-Marine – FRANCE

Téléphone : + 33 2 98 56 74 53 – Mobile : + 33 6 84 33 17 17

www.lafermesaintvennec.com – contact@lafermesaintvennec.com

SIRET : 498 578 582 00013 – APE : 6820 A – T.V.A. Intra : FR 26 498 578 582

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

RESERVATION - CONFIRMATION

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte défini sur le contrat de réservation équivalent à 30% du montant total du séjour et un exemplaire du contrat dûment complété et signé avant la date indiquée sur le dossier.

ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son bien. L'acompte et le solde restent également acquis au propriétaire.

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis sera remboursé immédiatement des sommes versées.

EN CHAMBRE D'HOTES :

A plus de 45 jours avant la date présumée d'arrivée : la totalité de l'acompte est remboursée déduction faite des frais de dossiers (30 €).

Entre 45 jours et 31 jours avant la date présumée d'arrivée : la totalité de l'acompte est conservée.

A moins de 30 jours avant la date présumée d'arrivée : la totalité du séjour confirmé dans le contrat est due.

En cas de séjour écourté ou « no-show » : le montant total du séjour initial sera facturé en totalité.

EN COTTAGE :

A plus de 90 jours avant la date présumée d'arrivée : la totalité de l'acompte est remboursée déduction faite des frais de dossiers (30 €).

Entre 90 jours et 60 jours avant la date présumée d'arrivée : la totalité de l'acompte est conservée.

A moins de 60 jours avant la date présumée d'arrivée : la totalité du séjour confirmé dans le contrat est due.

En cas de séjour écourté ou « no-show » : le montant total du séjour initial sera facturé en totalité.

REGLEMENT

Les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour aux propriétaires.

Le règlement peut se faire en espèces (euros), par carte bancaire (Visa, Mastercard, American Express), par chèque bancaire ou postal (uniquement de la communauté européenne), chèques vacances ou par virement bancaire.

EN CHAMBRE D'HOTES :

Le solde de votre séjour s'effectue le jour du départ sur présentation de la facture. En cas de départ matinal, si vous souhaitez vous acquitter du solde de votre séjour la veille, nous vous remercions de bien vouloir nous le préciser l'avant-veille.

EN COTTAGE :

Le solde est à régler au minimum 60 jours avant la date présumée d'arrivée.

Un dépôt de garantie en cottage d'un montant de 500 € est versé pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux biens loués ainsi qu'aux différentes charges et consommations. Ce présent dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être considéré comme un paiement anticipé de loyer. Le propriétaire (ou son mandataire) se réserve le droit de conserver le dépôt de garantie dans un délai n'excédant pas 30 jours après le départ présumé du locataire.

ARRIVEE - DEPART

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat soit **A PARTIR DE 17H00 JUSQU'À 19H00**.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

EN CHAMBRE D'HOTES :

Il s'engage à rendre la location en bon état **AVANT 11 HEURES**.

EN COTTAGE :

Il s'engage à rendre la location en bon état **AVANT 10 HEURES**.

NETTOYAGE

EN CHAMBRE D'HOTES :

Le nettoyage de votre chambre d'hôtes est effectué par nos soins à titre gratuit tous les 2 jours.

EN COTTAGE :

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. En cas de non-respect, la remise en état sera facturée 150 € / cottage, 50 € supplémentaires seront facturés si les ordures ménagères ne sont pas sorties et le lave-vaisselle non vidé.